

# Fiche n°11 : Nettoyage et gestion des plages

Objectif : Assurer la bonne conservation des habitats dunaires

Habitats d'intérêt communautaire (HIC)	Espèces d'intérêt communautaire (EIC)
HIC 1210 : Végétation annuelle des laisses de mer	Les oiseaux ciblés au titre de l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux
HIC 2110 : Dunes mobiles embryonnaires	<b>Espèce végétale protégée sur l'ensemble du territoire français :</b> Œillet des dunes <i>Dianthus gallicus</i>
HIC 2130 : Dunes côtières fixées à végétation herbacée et dunes grises des côtes atlantiques	



## ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Prendre contact avec la structure animatrice avant tous travaux sur l'estran ou en bordure d'Estuaire. Les dépôts de matériaux inertes, la modification du profil dunaire, le prélèvement de sable ou le remaniement du sol (à l'exception de travaux de défense contre la mer ou de protection dunaire pour des raisons de sécurité) sont proscrits.

Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de destruction des habitats d'intérêt communautaire et de l'absence d'enrochement du fait du signataire de la charte.*

2. Favoriser le maintien de la population d'œillet des dunes présente sur la Plage de Suzac et encourager cette espèce sur la plage de Saint-Georges-de-Didonne.

Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de trace visuelle de remaniement du profil dunaire*

3. Préserver la laisse de mer et la végétation de haut de plage, dont l'intérêt biologique est important et qui participent au renforcement des dunes et à la défense des côtes. En cas de dépôt excessif d'embâcles tel que le bois flotté, un ramassage respectueux de la fragilité dunaire sera toléré en fin d'hiver.

Point de contrôle : *contrôle sur place de la présence de laisses de mer et de bois flotté.*

4. Ne pas réaliser de nettoyage mécanique des plages et privilégier un ramassage sélectif des déchets d'origine anthropique non organiques. L'usage de la cribreuse ne sera toléré qu'exceptionnellement en cas de risque sanitaire (pollution marine, tempête ayant déposée beaucoup de déchets anthropiques...). En cas de risque sanitaire avéré les algues collectées ne devront pas être stockées ni enfouies sur place.

Point de contrôle : *Contrôle sur place de l'absence de nettoyage mécanique des plages engagées dans la charte. Contrôle sur place d'absence de zones de stockage ou d'enfouissement des algues récoltées.*

5. Ne pas installer de poubelles sur les plages, si besoin les poubelles de tri seront installées à l'entrée des plages sur la promenade ou le parking.

Point de contrôle : *contrôle sur place de l'absence de poubelles sur les plages*

6. Contacter la structure animatrice avant d'autoriser une manifestation sportive ou culturelle sur les plages.

Point de contrôle : *échange par écrit avec l'animatrice et/ou autorisation préfectorale de la manifestation suite à évaluation des incidences.*

7. Ne pas introduire d'essences exotiques reconnues envahissantes (EEE) floristiques (ex. Baccharis, l'Ailante, l'Herbe de la Pampa...) ou faunistiques. Etre vigilant lors de l'apport de sol ou de sable et lors de plantations aux abords des parkings d'accès aux plages ou dans les jardins en façade littorale.

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence d'espèces exotiques envahissantes dans les plantations et dans la zone dunaire.

#### RECOMMANDATIONS :

1. Canaliser la fréquentation du public par la mise en place d'aménagements visant à limiter l'accès aux zones sensibles, pour éviter le surpiétinement des habitats d'intérêt communautaire.
2. Développer, avec la structure animatrice, des actions d'information du public et de communication concernant la dynamique dunaire et sa valeur patrimoniale
3. Protéger par une mise en défens les nids au sol en période de nidification de l'avifaune.
4. Réaliser le tri sélectif des déchets ramassés sur les plages et en assurer le suivi.
5. Proposer aux responsables et au personnel intervenant dans le nettoyage des plages de participer aux sensibilisations proposées par le Plan Plage Territorial afin d'améliorer la gestion des hauts de plage.
6. Veiller à ne pas utiliser les végétaux d'EEE en couverture morte lors des travaux de fixation des dunes afin d'éliminer le risque de semis ou de bouturage.
7. Encourager les interventions scolaires sensibilisant le jeune public au rôle des plages, en particulier les plages naturelles, et à leur diversité spécifique.
8. Encourager le tri des déchets sur la plage par des actions de sensibilisation sur la gestion des déchets.
9. Engager des actions du Plan Plage Territorial sur sa commune ou ses parcelles.

Je soussigné.....m'engage à respecter les engagements ci-dessus pendant cinq ans en qualité de propriétaire / mandataire/ locataire.

Fait à ....., le.....